

## BULLETIN D'ADHÉSION 2016

La Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne (MAeB) développe des actions de sensibilisation culturelle dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

La MAeB est :

- un acteur culturel pour la diffusion de la culture architecturale et urbaine en Bretagne à destination du grand public
- un acteur pédagogique d'éducation architecturale et urbaine à destination des scolaires et de la maîtrise d'ouvrage
- un acteur de communication et d'expérimentation de pratiques culturelles et artistiques.

Dans un contexte économique complexe, la MAeB doit adapter les actions qu'elle propose et imagine, afin de répondre aux véritables attentes des professionnels, des collectivités et du grand public.

Pour cela, il est indispensable de se fédérer en s'ouvrant à de nouveaux champs disciplinaires.

Soutenir la MAeB, c'est s'engager autour d'un projet à construire ensemble où chaque partenaire ou adhérent trouvera réponse à un objectif qui lui est propre.

La MAeB est soutenue majoritairement par le Ministère de la culture et de la communication - Drac Bretagne - et la Région Bretagne, ainsi que par l'ensemble des collectivités du territoire. Elle bénéficie également de l'aide du Réseau des MA et du Croa Bretagne. Un Club Partenaires, constitué de 15 entreprises, complète ce soutien; tout comme les 200 adhérents inscrits à ce jour.

\*\*\*\*\*

Etudiant	10 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion individuelle "Grand public"	25 €	<input type="checkbox"/>
Architecte libéral exerçant seul / salarié / Profession liée à l'Architecture, à l'Urbanisme ou au Paysage	60 €	<input type="checkbox"/>
Agence d'Architecture ou architecte libéral avec 1 salarié ou + / Bureau d'étude	200 €	<input type="checkbox"/>
Association / Commune de - 15 000 habitants	200 €	<input type="checkbox"/>
Collectivité / Institution publique et privée / Commune de + 15 000 habitants	500 €	<input type="checkbox"/>

Nom : .....

Prénom : .....

Agence / Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville: .....

E-Mail : .....@.....

Règlement par chèque à l'ordre de la MAeB. Le tote bag de la MAeB est offert aux adhérents.

Un don à une association culturelle à but non lucratif permet de bénéficier d'une réduction d'impôt s'élevant à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable. Votre reçu fiscal d'adhésion vous sera envoyé par email.

Date :

Signature :

### Bulletin d'adhésion à retourner à :

Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne

8 rue du Chapitre 35000 Rennes

Tel : 02 99 79 18 39

Site : [www.architecturebretagne.fr](http://www.architecturebretagne.fr)